Septembre 2019 RT/9-1

Règlements Techniques – SOCCER MASCULIN

1. EFFECTIF POUR LE CHAMPIONNAT

Chaque équipe du championnat peut aligner un maximum de 22 joueurs figurant au formulaire d'admissibilité de U SPORTS le plus récemment soumis. Les effectifs des équipes doivent être déterminés avant la réunion technique du championnat. Les équipes peuvent habiller dix-huit (18) joueurs, à leur discrétion, pour chaque match du championnat.

2. EFFECTIF SUR LA TOUCHE

Vingt-cinq (25) personnes seulement, joueurs et encadreurs, sont autorisées à prendre place sur la touche dans la zone réservée à l'équipe. Ce nombre comprend les 11 joueurs sur le terrain.
Remarque : Tout membre d'équipe au-delà du maximum de 25 est considéré un spectateur et doit prendre place dans les gradins.

3. PARTICIPANTS

3.1 ÉQUIPES

Les équipes participant au championnat **2019** sont les suivantes :

- l'équipe représentant Sport universitaire de l'Atlantique;
- l'équipe représentant SUO;
- l'équipe représentant la RSEQ;
- l'équipe représentant Canada-Ouest;
- l'équipe hôtesse **(Montréal);**
- une équipe désignée par SUO;
- une équipe désignée par la SUA
- une équipe assignée par CO

(Pour obtenir plus de détails, voir l'article 20.20.4.9 des Politiques et Procédures de U SPORTS)

3.2 IDENTIFICATION (S.O.)
3.3 ADMISSIBILITÉ INDIVIDUELLE (S.O.)
3.4 INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES (S.O.)
3.5 CLASSEMENTS INDIVIDUELS (S.O.)
3.6 INSCRIPTIONS DES ÉQUIPES (S.O.)
3.7 CLASSEMENT DES ÉQUIPES (S.O.)

4. COMPÉTITION

4.1 FORMAT DU CHAMPIONNAT

Le championnat de U SPORTS comprend un total de onze (11) matchs qui se déroulent sur quatre (4) jours. Huit (8) équipes s'affronteront dans un format quart-de-finale à élimination directe, incluant un match pour la 3ième place et un volet consolation pour la 5ième place. Il n'y a pas de match pour la 7ième place.

4.2 SÉLECTION, CLASSEMENT, TIRAGE, GROUPEMENT, ESSAIS ET QUALIFICATIONS

4.2.1 SÉLECTION/COMITÉ DE CLASSEMENT

Le secrétariat de U SPORTS se basera sur les critères et procédures suivantes pour élaborer le tableau du championnat.

4.2.2 CRITÈRES UTILISÉS POUR LE CLASSEMENT

Le championnat U SPORTS de l'année en cours permet d'établir le classement des Champions des quatre associations régionales. Ils sont classées de 1 à 4 selon le Top 10 final de la saison. L'équipe championne de la conférence classée la plus haute sera l'équipe #1, suivie de l'équipe championne de la conférence classée la deuxième plus haute, et ainsi de suite. Les matchs A, B, C et D regroupent l'équipe championne de chaque association régionale. Une fois les 4 équipes championnes classées dans les matchs A à D, la conférence suivante la plus haut classée obtient la 5e place. Si l'équipe championne de sa conférence est placée #1 ou #4, on lui accordera la 6e place de manière à ce qu'elle se retrouve du côté opposé à celui de l'équipe championne de sa conférence. L'équipe suivante classée la plus haute du Top 10 sera alors 5e et, encore là, si l'équipe championne de sa conférence est classée #1 ou #4, on lui accordera plutôt la 7e place.

L'équipe hôtesse, l'équipe désignée par SUO et les deux autres équipes désignées par Canada-Ouest et la RSEQ sont opposées aux équipes championnes des quatre associations régionales (l'équipe #1 de chacune des associations régionales). Sauf pour les exceptions suivantes, le choix des équipes à opposer aux équipes championnes est aléatoire. Exception 1 : Si SUO accueille le championnat, l'équipe hôtesse de l'Ontario est placée du même côté du tableau que l'équipe championne de cette association sans toutefois se rencontrer lors du premier match. Exception 2 : L'équipe classée # 1 ne doit pas être opposée à l'équipe hôtesse lors du premier match. Celle-ci est plutôt opposée à l'équipe # 4. Ainsi, les champions des quatre conférences sont opposés à la deuxième équipe des conférences autres que la leur et à l'hôte du championnat.

On doit éviter autant que possible que les équipes des mêmes conférences s'opposent entre elles. Exemple : Canada-Ouest # 1 c. RSEQ #2 et Canada-Ouest #2 ne devrait pas jouer contre RSEQ #1.

4.2.3 PROCÉDURE

1. Le secrétariat de U SPORTS annonce par communiqué de presse l'horaire et le classement des équipes dès que les champions de chaque association régionale sont connus.
2. Le calendrier des matchs du championnat sera révisé par le sous-comité technique avant le communiqué et, une fois approuvé, le calendrier sera final.
3. Il n'y aura aucun appel de décisions concernant le classement.
4. Une amende de 500 $ est imposée à toute université ou Association régionale qui dévoile cette information durant la période d'embargo demandée par U SPORTS.

4.2 FORMULE ET FORMAT

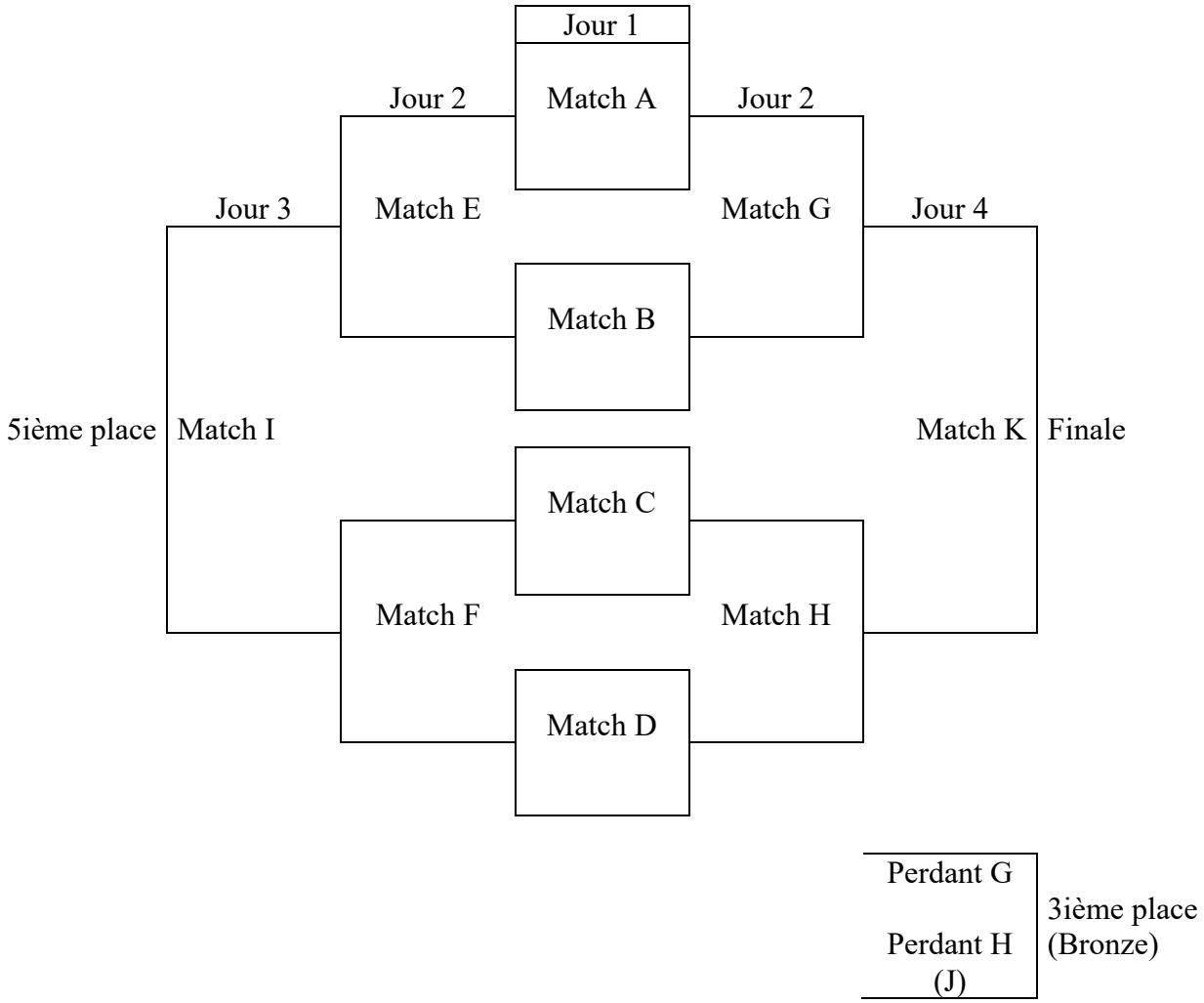

Remarque : Pour assurer l'intégrité du tournoi, l'organisation des rencontres doit toujours être maintenue (Match A et B doivent être ensemble et les matchs C et D sont aussi regroupés) pour permettre aux équipes de jouir de temps de repos semblables. Les matchs A et B peuvent toutefois être déplacés au bas du tableau pour permettre aux matchs C et D de prendre leur place au haut du tableau.

Remarque 2 : Sans compromettre l'intégrité du tournoi, les matchs au haut du tableau peuvent être inversés pour tenir compte du transport et des fuseaux horaires (i.e. les équipes de l'Ouest canadien voyageant vers l'Est). Si ces considérations ne sont pas pertinentes à ces équipes, il ne peut y avoir de changements à l'horaire.

4.3 PROCÉDURES ET PROTÊTS (S.O.)

4.5 HORAIRE ET DÉROULEMENT

JOUR PRÉCÉDANT LE DÉBUT DE LA COMPÉTITION
- Banquet des mérites du Championnat

JOUR 1 – JEUDI
Match A : Dans cet ordre, champion de l'association régionale classée # 1 contre la deuxième équipe de l'association régionale classée # 2 ou # 3.

Match B : Dans cet ordre, champion de l'association régionale classée # 4 contre la deuxième équipe de l'association régionale classée # 2 ou # 3.

Match C : Dans cet ordre, champion de l'association régionale classée # 3 contre la deuxième équipe de l'association régionale classée # 1 ou # 4.

Match D : Dans cet ordre, champion de l'association régionale classée # 2 contre la deuxième équipe de l'association régionale classée # 1 ou # 4.

JOUR 2 – VENDREDI
Tableau consolation
Match E : Perdant du match A contre perdant du match B
Match F : Perdant du match C contre perdant du match D
Tableau championnat
Match G : Gagnant A contre gagnant B
Match H : Gagnant C contre gagnant D

JOUR 3 – SAMEDI
Tableau consolation
Match de 5ième place : Gagnant E contre gagnant F

JOUR 4 – DIMANCHE

Match pour le bronze : Perdant G contre perdant H
Médaille d'or : Gagnant G contre gagnant H

4.6 HORAIRE DES RENCONTRES

Le comité organisateur établit l'horaire des matchs. Aucun match ne peut être disputé avant 11h00 et la finale doit l'être au plus tard à 14h00 pour permettre aux équipes de quitter dimanche en soirée.

4.7 HORAIRE DES SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT / D'ÉCHAUFFEMENT

Le Comité hôte doit travailler de concert avec les équipes participantes pour établir les heures et les sites d'entraînement. Une période minimale de vingt (20) minutes sera accordée aux équipes pour leur échauffement sur le terrain, avant le botté de départ, pour tous les matchs du Championnat de U SPORTS.

Les équipes impliquées dans les trois (3) derniers matchs du Jour 1 pourront procéder à leur échauffement sans ballons dans la zone des buts ou de la piste de course du terrain de jeu (ceci a pour but d'assurer que les équipes aient une période d'échauffement adéquate, dans l'éventualité où les matchs précédents devaient se décider en prolongation).

4.8 PROLONGATION ET TEMPS MORT

1. Matchs pour la médaille d'or, tous les autres matchs du côté championnat et ceux de la première ronde du côté consolation :
   Au terme de ces matchs, les équipes jouent deux périodes de 15 minutes. Si le pointage est toujours égal, on détermine le vainqueur en tirs de barrage selon la méthode prévu aux règlements de la FIFA. Un dirigeant de l'équipe peut accompagner celle-ci au centre du terrain lors des tirs de barrage.
2. Match pour la médaille de bronze, demi-finales consolation, et finale consolation (match pour les 5ième et 6ième places) :
   Si le pointage est toujours égal au terme de la période de jeu réglementaire, le vainqueur sera déterminé au moyen de tirs de barrage à partir du point de réparation, selon la méthode prévue aux règles de jeu de la FIFA. Un dirigeant de l'équipe peut accompagner celle-ci au centre du terrain lors des tirs de barrage.

4.9 BRIS D'ÉGALITÉ (S.O.)
4.10 RÉSULTATS ET STANDARDS (S.O.)

4.11 RECORDS ET STATISTIQUES (SUSPENSIONS)

La commission, les commissaires ou les statisticiens de chaque conférence sportive doivent fournir au comité organisateur le dossier des cartons rouges et jaunes de tous les joueurs qui ont participé aux parties régulières et aux éliminatoires de la conférence sportive. Les entraîneurs doivent fournir une copie bien lisible de leur dernière feuille de match afin de déterminer si un athlète a reçu un carton rouge au cours de ladite partie.

4.11.1 DURANT LA SAISON RÉGULIÈRE

Les quatre associations régionales ont accepté le principe d'appliquer les règles libellées au paragraphe suivant. Toutefois, la réglementation pour les matchs du calendrier régulier appartient à chaque association régionale. On doit donc consulter les règlements de chaque association régionale pour en savoir plus.

Un joueur sanctionné de trois cartons jaunes est suspendu pour un match. Un joueur qui a déjà été suspendu pour un match est suspendu à nouveau s'il est sanctionné cette fois par deux cartons jaunes. Un carton rouge provoque au moins une suspension d'un match. Au retour de la suspension, le joueur qui n'avait pas été sanctionné par un carton jaune avant de recevoir un carton rouge est suspendu à nouveau pour un match s'il est sanctionné par deux cartons jaunes. Si un joueur reçoit deux cartons rouges durant la saison, son cas est soumis au comité de discipline.

4.11.2 SÉRIES ÉLIMINATOIRES / CHAMPIONNAT NATIONAL U SPORTS

À part une infraction de carton rouge, qui provoque un match de suspension au championnat canadien, le dossier des cartons jaune est effacé avec la fin du dernier match du calendrier d'une conférence, incluant les éliminatoires.

Un joueur réprimandé par trois cartons jaunes durant le championnat, en excluant ceux conduisant à un carton rouge, sera sanctionné par une exclusion pour un match. Le joueur sanctionné par trois cartons jaunes doit être exclu du premier match du calendrier régulier de sa conférence. Le délégué de U SPORTS doit informer, au terme du championnat canadien, les dirigeants des associations régionales de toute suspension à honorer.

Les joueurs sanctionnés par un carton rouge lors d'un match du championnat canadien doivent être exclus d'au moins un match. Le comité de direction du championnat peut imposer une pénalité plus sévère si c'est justifié. Un joueur ou entraîneur réprimandé par un carton rouge dans le match final, ou en raison de quelque suspension que ce soit, se verra imposer cette suspension lors du prochain match de la saison régulière de sa conférence sportive.

Un entraîneur expulsé lors du dernier match avant le début du championnat canadien est alors suspendu pour la première rencontre du championnat.

5. ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS

5.1 BALLON

À determiner.

5.2 VIDÉOCASSETTES

5.2.1 ADVERSAIRE DE PREMIÈRE RONDE (S.O.)

Pré-championnat :
Les équipes adversaires de première ronde doivent s'échanger les vidéos de leurs deux (2) derniers matchs avant le début du championnat. Les enregistrements vidéo doivent être téléchargés au site d'échange désigné par U SPORTS au plus tard le lundi à 12h00 HNE. Les équipes auront accès aux enregistrements des matchs de leur adversaire une fois le processus de téléchargement complété.

5.2.2 EXIGENCE DE L'HÔTE
L'hôte doit enregistrer tous les matchs du championnat U SPORTS. L'hôte téléchargera, à la fin de chaque match, le vidéoclip du match sur la plateforme d'échange vidéo U SPORTS.

5.2.2 EXIGENCE DE L'HÔTE

Il est suggéré que les hôtes, dans la mesure du possible, enregistrent tous les matchs du Championnat de U SPORTS. L'hôte téléchargera le match de toute équipe participante qui aura fourni une clé USB. L'hôte, de concert avec les équipes participantes, décidera de la procédure à suivre lors de la réunion technique. REMARQUE : à compter de 2015, ce qui précède sera une exigence de l'hôte.

5.3 UNIFORMES

5.3.1 U SPORTS se réserve le droit d'exiger que tous les participants à un Championnat de U SPORTS portent le logo de U SPORTS sur leurs uniformes. Ces logos seront fournis à chaque équipe en avance du championnat. Le logo doit être apposé sur la poitrine au coin supérieur droit de chaque uniforme.

5.3.2 Les uniformes doivent être numérotés, incluant l'uniforme du gardien de but. À compter de 2011, les uniformes devront être numérotés à l'avant et à l'arrière du

maillot. La culotte devra aussi être numérotée. Les numéros devront être de couleurs contrastantes avec celle de l'uniforme (faciles à distinguer).

Tailles suggérées des numéros :
Arrière du maillot – au moins 8 pouces (20,32 cm) de hauteur
Avant du maillot – au moins 4 pouces (10,16 cm) de hauteur

5.4 DOSSARDS, BAS, COULEUR DES MAILLOTS, COLLANTS, SERVIETTES

Lors de la réunion technique, les entraîneurs conviennent de la couleur des chaussettes, des shorts et des maillots qui sont portés par chaque équipe durant le tournoi. Chaque équipe doit avoir deux ensembles de chaussettes et de shorts (un de couleur claire et l'autre de couleur foncée.)

Collant/Spandex

1. Maillot de couleur pâle – collant doit être de couleur blanche
2. Maillot de couleur foncée – collant doit être noir ou de la même couleur que l'uniforme

5.5 PROTÈGE TÊTE ET CASQUE (S.O.)
5.6 IDENTIFICATION DU CAPITAINE (S.O.)
5.7 RÉPARTITION DES EFFECTIFS (S.O.)
5.8 TÉLÉPHONE POUR OBSERVATEURS (S.O.)

5.9 EXIGENCES EN INSTALLATION (S.O.)

1. Le championnat de U SPORTS Canada doit, autant que possible, se jouer sur un terrain gazonné.
2. Cinq ballons doivent être disponibles pour le tournoi de championnat. Un ballon en jeu et quatre autres disposés autour du terrain. Quatre préposés doivent être affectés à l'échange des ballons.
3. Durant le championnat canadien, la musique d'ambiance est permise seulement avant le début et à l'intermission de chaque match.
4. Le Comité hôte doit fournir les cartons de substitution pour tous les matchs du Championnat de U SPORTS.

6. RÈGLEMENTS

À part les changements suivants, les compétitions sont régies par les règlements de la FIFA :

Remplacements : Les équipes doivent se restreindre à six (6) remplacements durant le match. Elles peuvent toutefois apporter d'autres changements à l'intermission de mi-match. Remarque : Les joueurs remplacés peuvent revenir au jeu. Chaque mouvement représente un remplacement

comptabilisé dans les six permis. Dans le cas des prolongations, les équipes peuvent apporter des changements sans restriction au début et à la mi-temps de la période de prolongation.

N.B :Les modifications aux règlements apportées par la FIFA entrent en vigueur à U SPORTS Canada dès leur adoption.

7. RÉUNIONS

7.1 RÉUNION TECHNIQUE

La réunion technique des entraîneurs participants est tenue le mercredi avant le début du premier match. Le choix de l'heure est laissé à la discrétion du comité organisateur.

7.2 RÉUNION ANNUELLE DES ENTRAÎNEURS (S.O.)

7.3 CLINIQUE POUR ENTRAÎNEURS (S.O.)

7.4 CONFÉRENCE DE PRESSE

La date et l'heure d'une conférence de presse pour un championnat sont laissées à la discrétion du Comité organisateur, en consultation avec le secrétariat de U SPORTS.

8. OFFICIELS

8.1 OFFICIELS SUBVENTIONNÉS

L'Association canadienne de soccer contribuera aux frais de transport accrus pour les 3 officiels additionnels, i.e. de douze (12) officiels plutôt que de (9).

8.2 AFFECTATIONS

L'Association canadienne de soccer s'assurera que les douze (12) meilleurs officiels seront assignés au Championnat de U SPORTS.

8.3 NEUTRALITÉ

Pour le match de championnat, l'arbitre et le juge de ligne proviennent d'une conférence sportive neutre. S'il n'y a pas de fonds disponibles pour fournir des juges de ligne d'une conférence sportive neutre, ceux-ci proviendront alors d'une ville de la conférence sportive hôtesse autre que la ville de l'équipe hôtesse.

8.4 QUALIFICATIONS

8.4.1 Arbitre national
8.4.2 Doit avoir dirigé au moins un match de U SPORTS Canada durant la saison en cours.
8.4.3 Les juges de ligne doivent détenir le grade 1 - Officiel adjoint

8.5 RESPONSABILITÉS DES ORGANISATEURS

D'assurer l'hébergement (occupation double), les repas, le transport terrestre et les honoraires des officiels.
De retenir les services d'un quatrième officiel pour tous les matchs. L'hôte doit travailler de concert avec les officiels locaux pour assurer cette présence.

8.6 RESPONSABILITÉS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE

D'assurer l'hébergement (occupation double), les repas et le transport des répartiteurs/évaluateurs.

8.7 HONORAIRES

Arbitres : 80 $ chacun par match
Officiels adjoints : 40 $ chacun par match
4e officiel : 40 $ chacun par match

8.8 OFFICIELS SUBSTITUTS (S.O.)

8.9 PROCESSUS DE SÉLECTION

Le comité des arbitres de l'ACS devra transmettre les noms des arbitres au secrétariat de U SPORTS Canada au moins 30 jours avant le championnat.

8.10 AFFECTATION AUX MATCHS

On fournit un instrument d'évaluation des arbitres aux entraîneurs présents qui ne dirigent pas une des équipes participant au championnat. Le formulaire doit être rempli après chaque match avant d'être transmis à l'officiel responsable des affectations et de l'évaluation qui peut l'utiliser si nécessaire.

9. PRIX et TROPHÉES

**Remarque : On doit consulter la politique 60.20 pour obtenir des renseignements plus précis sur les prix et trophées.*

9.1 ÉTOILES CANADIENNES

9.1.1 Les membres de la première (11) et de la deuxième (11) équipes d'étoiles sont choisis par le comité de sélection des étoiles canadiennes.

9.1.2 Chaque conférence sportive soumet sept (7) nominations au vice-président du Conseil des entraîneurs, accompagnées de notes biographiques.

9.1.3 Le vote se prend lors d'une conférence téléphonique qui a lieu au plus tard 10 ou 12 jours avant la célébration des mérites.

9.1.4 Le vice-président du Conseil des entraîneurs dirige le comité de sélection. Chaque conférence nomme un représentant au comité qui fonctionne de la même façon que le comité sur le classement du Top dix. Remarque : SUO a droit à deux représentants (un de la division est et l'autre de la division ouest). Chaque représentant s'exprime sur les athlètes de sa division, mais un seul de ces deux représentants a droit de vote.

9.1.5 Les étoilés canadiens doivent avoir été nommés à ce titre dans leur propre conférence sportive, si la conférence choisit une équipe d'étoiles.

9.2 ATHLÈTE PAR EXCELLENCE DE L'ANNÉE (TROPHÉE COMMÉMORATIF JOE JOHNSON)

9.2.1 Joueur membre de l'équipe d'étoiles canadiennes ayant reçu le plus de votes.

9.2.2 Le récipiendaire de ce titre doit avoir été choisi Athlète par excellence de sa conférence, si ce titre existe.

9.3 RECRUE DE L'ANNÉE ET ÉQUIPE ÉTOILE DES RECRUES

9.3.1 Choisie par le comité de sélection des étoiles canadiennes.

9.3.2 Chaque conférence sportive propose une nomination pour la Recrue de l'année, accompagnée de notes biographiques, au secrétariat de U SPORTS, ainsi que ses trois meilleures recrues, telles que votées par sa conférence.

9.3.3 Le joueur doit être âgé d'au plus 21 ans au 1ier septembre de l'année en cours et il doit écouler sa première année d'admissibilité à U SPORTS Canada.

9.3.4 Vote par conférence téléphonique une semaine avant le début du championnat.

9.3.5 Le récipiendaire de ce titre doit d'abord avoir été nommé Recrue de l'année dans sa propre conférence sportive, si ce titre existe.

9.3.6 L'équipe étoile des recrues sera composée des 3 meilleures recrues de chaque conférence pour un total de 12 athlètes.

9.4 ÉTUDIANT ATHLÈTE ENGAGÉ DANS SON MILIEU

9.4.1 Choisi par le Conseil des entraîneurs selon le même calendrier que les étoiles canadiennes.

9.4.2 Le récipiendaire doit se démarquer sur trois plans : soccer, études et implication dans son milieu.

9.4.3 Les nominations des associations régionales doivent présenter des notes biographiques sur ces trois critères.

9.4.4 La personne récipiendaire de ce titre doit d'abord avoir été nommée dans sa propre conférence sportive, si ce titre existe.

9.4.5 Le récipiendaire peut recevoir ce prix qu'une seule fois.

9.5 ENTRAÎNEUR DE L'ANNÉE

9.5.1 Choisi par le comité de sélection des étoiles canadiennes.

9.5.2 Chaque conférence sportive propose ses nominations, accompagnées de notes biographiques, au vice-président du Conseil des entraîneurs.

9.5.3 Vote par conférence téléphonique une semaine avant le début du championnat.

9.5.4 La personne récipiendaire de ce titre doit d'abord avoir été nommée Entraîneur de l'année dans sa propre conférence sportive, si ce titre existe.

9.6 BANNIÈRE DE U SPORTS ET TROPHÉE (TROPHÉE SAM DAVIDSON)

Remis à l'équipe championne.

9.7 MÉDAILLES DU CHAMPIONNAT

Médailles d'or, d'argent et de bronze remises aux trois équipes finalistes du championnat.

9.8 JOUEUR LE PLUS UTILE DU CHAMPIONNAT

9.8.1 Choisi par un comité formé par l'hôte.

9.8.2 Le choix se fait en tenant compte des performances lors du championnat canadien.

9.8.3 Il doit être membre de l'équipe d'étoiles du championnat, si ce titre existe.

9.9 ÉQUIPE D'ÉTOILES DU CHAMPIONNAT

9.9.1 Choisie par un comité formé par l'hôte.

9.9.2 Le choix se fait en tenant compte des performances lors du championnat canadien.

9.10 JOUEUR DU MATCH

9.10.1 Un joueur de chaque équipe est nommé.

9.10.2 L'analyste principal à la télévision choisit ce joueur quand le match est télédiffusé.

9.10.3 Le comité organisateur et le Conseil des entraîneurs conviennent de la méthode de sélection quand le match n'est pas télévisé.

9.11 PRIX R.W. PUGH – FAIR-PLAY

9.11.1 Présenté annuellement à l'équipe qui a démontré le plus discipline lors du Championnat de U SPORTS.

9.11.2 Équipe récipiendaire choisie par les membres du Conseil des entraîneurs en concertation avec le comité organisateur

9.12 ACTIVITÉS SPÉCIALES

Si les organisateurs souhaitent tenir une cérémonie de présentation d'hommages, celle-ci a lieu le jeudi ou le vendredi soir au gré du comité organisateur.

10. COMITÉS

10.1 COMITÉ DE DIRECTION DU CHAMPIONNAT

Ce comité a pour fonction de trancher toutes les questions essentielles au déroulement du championnat et il agit à titre à titre de comité de protêts. Le comité applique les règlements de U SPORTS Canada comme stipulés. Il ne peut, ni lui, ni aucun de ses membres, faire des exceptions aux règlements ou aux sanctions de U SPORTS Canada. Le comité ne peut pas interpréter les règlements d'admissibilité de U SPORTS Canada. Le comité de direction du championnat est composé des personnes suivantes :

1. Le responsable du championnat, qui agit comme président sans droit de vote;
2. Le délégué officiel de U SPORTS Canada;
3. Le délégué technique (Officiel en chef ou Répartiteur/Évaluateur) ;
4. Le président du Conseil des entraîneurs, ou son substitut.

Le quorum du comité est de quatre membres sur quatre (ou de leurs suppléants).

Un membre du comité de direction, qui est impliqué directement ou indirectement dans un cas d'appel ou de protêt considéré par le comité, doit se retirer. Les autres membres du comité nomment alors un remplaçant. Celui-ci doit être impartial et non touché par le cas examiné. Cette décision de remplacer un membre du comité de direction appartient exclusivement au comité de direction.

Nonobstant les procédures décrites à la politique 3.2 de U SPORTS (voir ci-dessous), le comité de direction du championnat dispose de toute l'autorité et la compétence nécessaires pour intervenir et agir immédiatement lors d'inconduites de nature mineure (pas d'ordre criminel) qui se produisent lors d'un championnat de U SPORTS. Un rapport de l'incident, contenant tous les détails et les mesures adoptées par le comité de direction, doit être transmis aux directeurs des sports des universités concernées, au secrétariat de U SPORTS et au comité de discipline de U SPORTS.

U SPORTS s'attend à que les représentants des universités membres et ou de U SPORTS qui participent aux championnats canadiens se comportent de façon responsable, avec convenance et dans le respect des lois du pays.

90.70.4.1.1 <u>Procédures à suivre lors d'inconduites</u>

Lors d'inconduites se produisant durant un championnat de U SPORTS (incluant les déplacements vers et au retour du championnat, les journées d'entraînement et de compétitions), la directrice générale appuyée par le responsable du championnat doit :

1. Mener une enquête sur l'avènement de l'inconduite;
2. Déterminer la nature et le coût des blessures et dommages causés aux personnes ou à des installations;

3. Identifier les personnes et les universités responsables de l'incident; et
4. Résumer l'information dans un rapport écrit.

La directrice générale transmet une copie du rapport au président de U SPORTS qui peut alors déposer une plainte en vertu de la Politique 90.40 de U SPORTS – Discipline. Une copie du rapport écrit doit être transmise aux directeurs des sports des universités touchées par l'incident d'inconduite.

10.2 JURY D'APPEL (S.O.)
10.3 DÉLÉGUÉS (S.O.)

11. ANNEXES (S.O.)